



**Solidarité
sans
frontières**

NON à un apartheid juridique en Suisse.

NON à l'initiative « de mise en œuvre ».

L'ARGUMENTAIRE DE SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES.

Le 28 février, l'initiative dite « de mise en œuvre » sera soumise au vote. Avec ce titre trompeur, l'UDC prétend vouloir faire appliquer la volonté populaire, qui n'aurait pas été respectée suite à l'acceptation en 2010 de son initiative sur le renvoi des « étrangers criminels ». Pourtant, l'initiative actuelle est encore plus extrême. Elle est violente, relève de la logique d'apartheid, et menace les droits fondamentaux de toutes et tous.

UN APARTHEID JURIDIQUE POUR UN QUART DE LA POPULATION

Personnes étrangères de première, deuxième ou troisième génération, connaissant ou non leur pays « d'origine », européennes ou extra-européennes, mariées ou non, avec ou sans enfant : toutes pourraient être expulsées du jour au lendemain pour le moindre petit délit. En fait, le quart de la population suisse qui ne possède pas de passeport rouge à croix blanche verrait ses droits drastiquement limités et serait confronté à une justice « spéciale », valable uniquement pour les personnes étrangères.

UN DURCISSEMENT VIOLENT DE LA PRATIQUE DES RENVOIS

Cette initiative ne traite pas des cas de crimes graves, déjà réglés par le droit actuel. Son but est le renvoi automatique même pour des délits mineurs si la personne a déjà été condamnée dans les 10 ans qui précèdent. Une personne étrangère, même si elle est née en Suisse ou qu'elle y a des enfants, pourrait être expulsée pour un vol ou une bagarre, sans que les circonstances individuelles et le principe de proportionnalité ne soient pris en compte.

UNE INITIATIVE QUI CONCERNE AUSSI LES SUISSESSES ET LES SUISSSES

En tant que proches, parents ou enfants de personnes étrangères, les Suissesses et les Suisses pourraient également subir les effets de l'initiative. Imaginons une Suissesse dont le mari serait expulsé et qui se retrouverait tout d'un coup à la tête d'une famille monoparentale. De nombreuses familles seraient déchirées, y compris des familles suisses.

UNE MENACE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUTES ET TOUS

Comme l'initiative précise que les renvois pourront être exécutés même s'ils ne respectent pas le droit international non contraignant, son adoption obligerait la Suisse à violer systématiquement la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Or, c'est bien la CEDH, en plus de la Constitution fédérale, qui garantit les droits fondamentaux de l'ensemble de la population suisse. Si elle est remise en question, ce sont les droits de toutes et tous qui seront gravement menacés. La question à se poser est : si l'initiative est acceptée, quelle sera la prochaine attaque de l'UDC contre nos droits fondamentaux ?